

Les permanences : le samedi - tous les 15 jours - entre 11h45 et 12h15, sont modulables et adaptées aux circonstances, en accord avec les membres :

Lieu : maison entre le coiffeur et les Chaussures Raoul (près de l'école communale).

Si vous êtes intéressés, vous pourrez trouver le mode de fonctionnement sur ce site. Si, après lecture, vous avez des questions précises, prenez contact avec la personne en charge de la communication via l'adresse mail suivante : communication@gaschievres.be ou, mieux encore, passez nous voir à la permanence, entre 11h45 et 12h15. Rappel: permanence tous les 15 jours.

Il est demandé à chaque membre du groupe :

- d'adhérer à la charte du Gas,
- de commander régulièrement,
- de verser une cotisation d'entrée de 15 € et une cotisation annuelle de 5 € pour participer aux frais divers et qui permet également d'avoir un fond de roulement pour le paiement des producteurs. Cette cotisation est revue, à la hausse ou à la baisse, selon l'état de la trésorerie,
- d'assurer les permanences et les mandats à tour de rôle.

Pour valider votre inscription :

- Communiquer vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone/GSM), afin de l'ajouter à la liste des membres déjà inscrits. Dans les jours suivants, le responsable du site vous communiquera vos informations de connexion. Elles vous donneront accès aux parties du site réservées aux membres, comme la possibilité de commander;
- Vous êtes en "stage" pendant 1 mois; si, après cette période, vous êtes convaincus, vous versez une cotisation de 15 € sur numéro de compte triodos suivant :

Devenir Membre

Écrit par Communication

Mardi, 26 Juillet 2011 21:52 - Mis à jour Dimanche, 28 Février 2021 15:57

BE 36 5230 8039 4281 , avec en communication, "cotisation d'entrée + vos noms et prénoms".

- Dès votre inscription, sur ce même compte, vous verserez le montant de vos commandes ou vous déposez une provision mensuelle automatique ou non.

Si vous rencontrez des difficultés quant à l'utilisation du site, pas de problème, nous pouvons vous accompagner dans la procédure.

D'autre part, il est tout à fait envisageable que l'un ou l'autre membre qui aurait des difficultés d'accès à internet utilise d'autres moyens de communication.